

Paris, le 22 février 2024

Objet : Cartes de propositions de l'État dans le débat public « La mer en débat »

Madame la Directrice générale,  
Monsieur le Directeur général,

Le 6 novembre 2023, la CNDP indiquait dans sa décision que « Lorsque l'État produit, de sa propre initiative, des cartes d'identification de zones potentielles d'installation d'éolien en mer, celles-ci doivent être portées à la connaissance du public à travers l'atlas mis à disposition par la Commission ».

Des cartes de propositions de zones propices à l'éolien en mer produites par l'État ont été publiées il y a désormais trois mois pour les façades Méditerranée et Sud Atlantique, en revanche elles sont incomplètes pour la façade Manche Est Mer du Nord et aucune carte n'est à ce jour publiée concernant la façade Nord Atlantique Manche Ouest.

L'absence de proposition de l'État sur une façade, et d'explication sur les raisons de cette absence, suscitent des interrogations et ne permettent pas au public de se prononcer sur les autres propositions existantes éclairé d'une vision d'ensemble.


**Nous réitérons donc notre demande de nous faire parvenir au plus vite les propositions cartographiques de zones de l'État sur la façade Namo afin qu'elles puissent être publiées, portées à la connaissance du public et débattues dans le cadre du débat ou d'informer le public sur les raisons de cette absence sur cette façade.**

Nous nous tenons par ailleurs à votre disposition pour échanger sur les modalités de diffusion de ces propositions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.



Floran Augagneur  
Vice-président de la CNDP  
Président du débat public sur la mer



Ilaria Casillo  
Pour la présidence de la CNDP

Madame Sophie Murlon  
Directrice générale de l'énergie et du climat

Monsieur Eric Banel  
Directeur général des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture